

FERNELMONT Conseil communal

Une facture « pompiers » de 550 000 €

Fernelmont est une commune « protégée » par les pompiers d'Eghezée. On a revu le mode de calcul. Et la nouvelle ardoise tombe dur...

● Samuel HUSQUIN

Il n'y a pas de caserne de pompiers sur le sol de Fernelmont. Logique : il aurait été sot d'en implanter dans toutes les communes.

Les Fernelmontois sont donc placés sous la protection du service régional d'incendie d'Eghezée. « Dont on a toujours apprécié la qualité des services », précise d'emblée le bourgmestre Jean-Claude Nihoul. Cette relation harmonieuse pourrait se pimenter quelque peu.

Depuis 2006, une nouvelle loi définissait le mode de calcul des redevances annuelles à régler par les communes protégées. Cette loi avait été contestée, créant ainsi une zone de flou quant aux sommes à verser. Pendant sept ans, Fernelmont a donc réglé un montant provisoire.

Récemment, par le biais du gouverneur, le nouveau mode de calcul a été transmis. On peut donc solder les comptes de manière définitive. Et la facture est franchement conséquente. Pour les sept années « floues », cela représente une somme de 550 000 €. « Cela représente 8 % de notre budget annuel. On ne peut pas régler ça d'un coup », s'insurge le maieur. « On ne conteste pas le montant. Ce que l'on veut, c'est



Ce sont les camions éghezéens qui interviennent à Fernelmont. Et cela a un prix.

un échelonnement.»

Apparemment, les communes protectrices de la zone NAGE (Namur-Andenne-Gembloux-Eghezée) ne seraient pas allergiques à ce compromis.

« Mais nous devons quand même marquer le coup officielle. Au risque que ces montants soient prélevés d'office par le receveur dans les soixante jours », prévient Jean-Claude Nihoul.

« Sachant que la facture allait tomber un jour ou l'autre, on aurait pu provisionner », estime l'Écolo Étienne Piette. « Provisionner, on le fait chaque année », riposte le maieur. « Mais pas pour un dossier bien particulier. Nos finances sont saines, nous avons des réserves. On sait qu'on devra faire face à d'autres coups durs. Mais ici, il faut aussi faire preuve de fermeté. » ■

Règles strictes pour les pesticides



La berce du caucase : une invasive qu'on combat à Fernelmont.

Une série d'actions vertes sont menées sur le territoire de la commune, notamment via les contrats de rivière Meuse amont et aval. L'échevine Noëlla Pirlet a dressé l'inventaire des projets. On retrouve notamment les mesures qui

sont prises pour lutter contre les plantes invasives qui ont tendance également à coloniser les berges des ruisseaux fernelmontois.

En matière de pesticides également, la commune a pris des engagements. « Certains ouvriers prenaient le pulvérisateur comme une canne de golf », compare le bourgmestre. « On va leur rappeler que les pesticides ne peuvent être utilisés que dans des cas très précis : dans des allées de cimetière, sur les rues pavées et empierrées. En dehors de cela, on en prend l'engagement, on n'utilisera plus de produits chimiques. »

S.Hq.

VITE DIT

Parc sans thème

L'Écolo Étienne Piette a voulu savoir si le futur zoning économique de Petit-Waret aura une thématique spécifique. Et c'est... Philippe Rennotte, conseiller de l'opposition mais administrateur au sein de BEP-Expansion, qui lui répond. « Tout d'abord, on s'est battu pour que ce soit le zoning de Petit-Waret-Fernelmont », entame-t-il. « Jusqu'à présent, il n'y a pas de thématique bien précise. Le but est d'attirer le maximum d'entreprises, les PME les moins polluantes... »

Des ressources

« Vous qui assurez que votre commune a une verdure d'avance, pourquoi n'est-elle pas affiliée à la ressourcerie (société spécialisée dans le recyclage des encombrants) », lance Étienne Piette au bourgmestre. « Fernelmont a posé sa candidature mais, actuellement, la ressourcerie de Namur ne dispose pas suffisamment d'espace pour accueillir tout le monde. Mais nous continuons à organiser des collectes d'encombrants. »



Le système de la ressourcerie intéresse Fernelmont.



Visitez Andenne en Segway!

Une manière originale et conviviale de découvrir Andenne. La pratique du Segway est très facile et accessible à tous!

Venez passer un moment riche en sensations pour une promenade guidée d'1h30 dans le centre ville à la découverte du patrimoine andennais. Prix: 30 euros par personne. Places limitées!

Prochaine date : dimanche 30 juin

Infos et réservation :
Office du Tourisme de la Ville d'Andenne
Place des Tilleuls, 48 à 5300 Andenne
085/84 96 40 - www.andennetourisme.be

